



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 7 octobre 2021

Installation du comité de concertation départemental portant sur l'accès aux réseaux de communication fixes et mobiles

La crise sanitaire que nous traversons est venue confirmer le caractère essentiel du numérique dans le quotidien des Français. Elle met aussi en lumière les inégalités au sein de la population en matière d'accès aux réseaux de communications électroniques. La résorption de la fracture numérique représente un défi majeur pour la cohésion et la compétitivité des territoires. Il s'agit d'une priorité de l'action du Gouvernement qui a engagé une série d'actions concrètes et coordonnées.

Pour assurer le suivi de l'ensemble des objectifs fixés en matière de déploiement et de modernisation des réseaux numériques et téléphoniques, le Préfet du Finistère, Philippe Mahé a présidé ce jour la première réunion du comité départemental de concertation et de suivi, portant sur l'accès aux réseaux de communication fixes et mobiles.

Cette instance, composée des représentants des élus locaux des différentes collectivités locales et des opérateurs de communications électroniques, s'appuie sur l'équipe-projet départementale dédiée à la mise en œuvre du dispositif ciblé du « New Deal Mobile ».

Ce comité de concertation a ainsi pour objectif :

- d'assurer le suivi de l'ensemble des objectifs fixés en matière de déploiement et de modernisation des réseaux numériques et téléphoniques (plan France Très Haut Débit et New Deal Mobile) ;
- d'identifier les priorités des élus et des opérateurs fixes et mobiles ;
- de permettre aux élus locaux de partager les difficultés recensées dans leur territoire et objectiver les problématiques locales en présentant un état des lieux des faits marquants, des éventuelles difficultés et des actions menées passées et à venir.

En matière de réseaux mobiles, au titre du « New Deal Mobile », 32 sites prioritaires ont été identifiés par l'équipe-projet départementale et 10 sites 4G multi-opérateurs (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) ont été mis en service dans le département.

Lancé au printemps 2013, le plan Très Haut Débit (THD) vise à couvrir l'intégralité du territoire en fibre optique d'ici à 2025. À l'heure actuelle, plus de la moitié des locaux français (22 millions de foyers et entreprises) sont desservis par un réseau en fibre optique, et deux tiers des locaux peuvent accéder à un réseau très haut débit filaire, toutes technologies confondues. Le Gouvernement attache une importance particulière à ce que les usagers du réseau cuivre ne souffrent pas de la transition vers la fibre. Le Gouvernement a ainsi demandé à Orange de prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la qualité globale du réseau et soulager les zones en souffrance.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

Au-delà de l'objectif d'une France 100 % fibre en 2025, il est important d'accompagner les citoyens éprouvant des difficultés avec les outils informatiques : 4 000 conseillers numériques France services seront ainsi progressivement déployés pour proposer des ateliers d'initiation au numérique à tous dont 47 pour le département du Finistère.

Le RTC (Réseau Téléphonique Commuté), technologie analogique historique de téléphonie fixe reconnaissable à sa prise murale en forme de T qui relie directement le combiné, doit être progressivement arrêté en raison de l'obsolescence de cette technologie et de l'absence de fabricant de commutateurs. Aussi, en tant qu'opérateur responsable, Orange, l'opérateur national historique, doit anticiper pour éviter un risque majeur sur ce réseau. À la fin de l'année 2023, Orange procédera à l'arrêt technique de la technologie RTC. Avant cette phase d'arrêt à grande échelle, Orange procédera à des tests à petite échelle à partir du 15 octobre 2021. Six communes du Sud Finistère sont concernées et verront leur RTC fermé dans un peu plus d'un an : Concarneau, Elliant, Melgven, Rosporden, Saint-Yvi et Tournay. Les usagers devront s'équiper, auprès de l'opérateur de leur choix, d'un boîtier à connecter entre la prise murale en T et leur combiné téléphonique. Il ne s'agira pas forcément d'une box avec un abonnement internet : les opérateurs seront tenus de proposer à leurs clients un abonnement similaire à l'offre RTC. Ceci est valable pour les particuliers comme pour les entreprises.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr